

Communiqué de presse du 23 août 2013

Aiguillage pour la révision du MoPEC

L'assemblée plénière de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) d'aujourd'hui à Saint-Gall a pris les premières décisions de principe pour la révision du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Les cantons soutiennent ainsi la stratégie énergétique 2050 en exerçant leurs compétences dans le domaine central des bâtiments. La Conseillère fédérale Doris Leuthard a orienté les directrices et directeurs cantonaux de l'énergie sur l'état du message concernant la stratégie énergétique 2050 ainsi que sur les négociations relatives à un accord sur l'électricité avec l'UE.

Au travers du MoPEC, les cantons ont amélioré considérablement l'efficacité énergétique au cours des deux dernières décennies. Le MoPEC constitue des recommandations non contraignantes de l'EnDK aux cantons. Durant les dernières années, le module de base a malgré tout été repris presque entièrement par tous les cantons. De nombreux cantons ont également intégré dans leur législation les autres modules selon leurs besoins. L'état de la technique des bâtiments en Suisse pour les nouvelles constructions est à la pointe en comparaison européenne. Des potentiels importants se situent encore dans le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments existants. Les différents types de bâtiments construits au cours de périodes différentes ainsi que les possibilités financières des propriétaires constituent des défis importants pour que le développement des exigences soit réalisable dans la pratique.

Augmentation de l'approvisionnement énergétique issu de sources renouvelables

L'approvisionnement en chaleur des nouveaux bâtiments devra en principe être réalisé qu'au moyen de sources renouvelables. De plus, une partie du besoin en électricité devra être produite dans le cadre du bâtiment. Le remplacement des chauffages à combustibles fossiles sera lié à l'obligation de couvrir une part du besoin en chaleur avec des sources renouvelables.

Augmentation des exigences pour les bâtiments

Les directrices et directeurs de l'énergie se sont en outre prononcés, sur le principe, pour un renforcement des exigences relatives à l'enveloppe des bâtiments. Les mesures

concrètes devraient permettre d'atteindre un effet isolant supplémentaire d'environ 15 pourcent.

Examen d'un concordat sur l'énergie

Au cours des années, un noyau de règles et standards clair s'est formé dans le domaine des bâtiments. Les directrices et directeurs de l'énergie veulent ainsi clarifier de manière plus approfondie si le MoPEC révisé pourrait également être mis en œuvre sur la base d'un concordat. Une étude de faisabilité a montré que cela serait possible sur le principe. L'assemblée plénière devrait décider au printemps prochain si un concordat sur l'énergie doit être réalisé.

Le Programme Bâtiments dans une phase transitoire?

L'assemblée plénière a pris connaissance que, suite à l'augmentation de la taxe sur le CO2 dès le 1^{er} janvier 2014, la troisième convention-programme adoptée déjà en avril est en vigueur et que la transition vers un nouveau système se dessine. Les cantons se sont prononcés contre un changement de système dans le cadre de la consultation sur la stratégie énergétique. L'EnDK part du principe qu'une solution acceptable pour les cantons et conforme à la Constitution pourra être élaborée dans le cadre des débats parlementaires.

Accord sur l'électricité

La Conseillère fédérale Doris Leuthard a informé les directrices et directeurs de l'énergie sur l'état actuel de la stratégie énergétique 2050 et sur l'accord sur l'électricité. Diverses demandes des cantons ont été reprises. Des différences se dessinent toutefois dans le domaine de la politique des bâtiments. L'EnDK analysera le message et portera si nécessaire ses propositions au Parlement. Sur le principe, les directrices et directeurs de l'énergie saluent les efforts de la Confédération afin de concrétiser rapidement un accord sur l'énergie avec l'UE. Les cantons accompagnent les négociations avec beaucoup d'attention. Un accord doit servir les intérêts de la Suisse et être susceptible de réunir la majorité. Une conclusion acceptable nécessite une attitude pragmatique de la part de l'UE.

Sonder la géothermie profonde

Sur invitation du canton de Saint-Gall, les membres de l'EnDK ont visité le site de forage pour le projet de géothermie profonde de la ville de Saint-Gall. Ce projet endosse une importance particulière pour les directrices et directeurs cantonaux de l'énergie, afin de récolter des expériences pour l'utilisation de cette technologie également sur d'autres sites. L'EnDK espère que le forage sera poursuivi afin d'acquérir de nouvelles connaissances. Les membres de l'EnDK ont été impressionnés des compétences techniques et de la capacité de discernement de la ville de Saint-Gall.

Renseignements:

Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, président de l'EnDK, 079 300 48 62

Hansruedi Kunz, président de l'EnFK, 043 259 42 72

Lorenz Bösch, secrétaire général a.i., 079 426 54 19

L'EnDK : centre de compétences en énergie des cantons

L'EnDK est le centre de compétences en énergie commun des cantons. Elle promeut et coordonne la collaboration entre cantons pour les questions énergétiques et défend les intérêts communs des cantons. La Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK), qui traite des questions techniques spécifiques, est rattachée à l'EnDK. L'EnDK veut baisser les besoins en énergie dans le domaine du bâtiment, en particulier dans les bâtiments existants, couvrir les besoins restants à l'aide de rejets de chaleur et d'énergies renouvelables et poursuivre une politique énergétique fédéraliste permettant une large acceptation. La Conférence est présidée par le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie du canton de Fribourg.